

DISPOSITIF DEMISSIONNAIRE



COMMISSIONS	Pour un passage à cette Commission, les dossiers doivent être réceptionnés à l'antenne au plus tard le (1)	Date de publication des résultats sur Internet le (2)
Janvier	10/12/22	14/01/23
Février	07/01/23	11/02/23
Mars	04/02/23	11/03/23
Avril	04/03/23	08/04/23
Mai	08/04/23	13/05/23
Juin	06/05/23	10/06/23
Juillet	03/06/23	08/07/23
Septembre	05/08/23	09/09/23
Octobre	02/09/23	07/10/23
Novembre	07/10/23	11/11/23
Décembre	04/11/23	09/12/23

(1) Le NON RESPECT de la date limite de dépôt entrainera le report de l'examen de la demande à la commission suivante.

(2) Inutile d'appeler ou de vous rendre sur place avant cette date.